permet pas de se procurer. Cette situation désarçonne nos intellectuels bancaires.

Je me permets de décrire ici la situation inflationniste telle que je la conçois.

Premièrement, la cause réelle du fléau de l'inflation, c'est le maintien par l'État d'un privilège inexplicable accordé aux banques à charte. La société réagit à sa manière, mais ses réactions sont plutôt silencieuses et difficiles à déceler. On peut mener une habile propagande, mais l'individu ploie toujours sous le poids du joug dictatorial.

Deuxièmement, la banque exerce une maîtrise absolue et indiscutée sur le bien commun au Canada, avec son privilège de contrôle du crédit et, par ricochet, de la monnaie. Comme la banque est autorisée à exiger un intérêt sur ses prêts, elle exige donc un remboursement d'argent plus élevé que celui du montant qu'elle libère. Voilà une autre cause du malaise, qui influence considérablement les prix. Au départ, nous avions un système monétaire déficitaire.

Troisièmement, la comptabilité, à notre époque, donne aux prix une consistance plus conforme aux faits économiques. Ainsi, les prix sont établis d'une façon plus scientifique, et tiennent compte de toutes les circonstances. La comptabilité tient surtout compte de deux facteurs déterminants des prix: les investissements et la distribution du pouvoir d'achat. Je ne crois pas que la banque puisse ajouter quoi que ce soit à la valeur de l'argent. Elle ne peut être qu'une caisse d'inflation.

Quatrièmement enfin, nous vivons à l'époque de la spécialisation. Nos experts économiques en science monétaire jouent un rôle indiscutable, mais qu'on ne peut considérer comme efficace. Le désarroi de notre économie dénote un manque du sens de la responsabilité de nos dirigeants dans le domaine de la monnaie. Leur influence néfaste se manifeste au sein des organismes de défense professionnelle.

Je ne tenterai pas de déterminer les causes de ce fait, car je n'en ai pas le temps, mais il faut reconnaître que les spécialistes refusent de scruter les facteurs constituants des prix. Ils ne réalisent pas que deux forces parallèles contribuent à établir les prix, savoir les investissements et le pouvoir d'achat. Aujourd'hui, le consommateur subit les conséquences de ces deux forces qui l'écrasent. En réalité, le pouvoir d'achat ne devrait payer que le produit même qui est consommé. La part que représente l'investissement ne deviendra jamais la propriété du consommateur. Elle sera toujours la propriété du producteur, et ce n'est pas mauvais. Cependant, nous devons équilibrer le pouvoir d'achat de façon qu'il puisse satisfaire aux besoins de la consommation. Le système bancaire ne peut pas tenir compte de cette technique, et les dirigeants ne font rien pour éliminer cette absurdité. D'ailleurs, ils en sont les esclaves. Dans le passé, les individus payaient la note, car ils subissaient certaines pertes d'argent. Maintenant, avec la puissance des organismes de défense et la comptabilité, tout le fardeau du coût de production se reflète dans les prix, ce qui dégénère en inflation ininterrompue, et ce sur le dos des contribuables, moyens ou

Monsieur le président, en concluant mes remarques, je voudrais rappeler ce que je disais hier, savoir que les gouvernements rouges ou bleus qui se sont succédé ont provoqué la prolifération éhontée de la pauvreté au Canada, qui, pour la richesse, occupe la deuxième place au monde.

Monsieur le président, voilà un paradoxe évident et qu'on se plaît à entretenir. Ce qui est encore plus grave c'est qu'au Canada pauvreté et richesse se côtoient.

Monsieur le président, si le gouvernement ne passe pas immédiatement à l'action pour mettre en place un mécanisme financier qui s'appelle le Crédit social, c'est-à-dire la socialisation du crédit, de façon à permettre à chaque membre de notre société d'avoir suffisamment de sang économique pour participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de son pays, afin de respecter à la fois la liberté et la sécurité de l'individu, ce sera bientôt l'éclatement du Canada, ce qui est déjà en bonne voie de réalisation.

Il suffit de constater ce qui se passe au Québec: les syndicats réclament la sécurité d'emploi. Mais pourquoi? Pour travailler? Travaille-t-on pour le seul plaisir de travailler, ou si on ne le fait pas également en vue de s'assurer un minimum de revenu convenable? Évidemment, l'un ne va pas sans l'autre et, le plus souvent, très peu de travailleurs travailleraient 45 heures par semaines, à moins de pouvoir compter sur le revenu.

Il est ridicule qu'avec le progrès et l'automatisation, des personnes perdent leur emploi pour cause de maladie ou de vieillesse, ou parce qu'elles ont trop de diplômes ou pas assez, trop d'expérience ou pas assez.

Cela signifie, monsieur le président, qu'il faudra que le gouvernement trouve, d'ici cinq ans au maximum, un mécanisme financier pour permettre aux personnes qui vivent d'une façon marginale de vivre pleinement et de bâtir leur pays, sinon la société va éclater et nous ne bâtirons pas notre pays.

Je suis étonné de constater, depuis que je siège à la Chambre, qu'aussi longtemps que je parle de la Constitution, d'avortement, d'homosexualité, du drapeau, de relations fédérales-provinciales, de politique sociale ou extérieure, aussi longtemps que nous tenons des débats vivants, où tout le monde s'exprime et s'enrichit, tout va bien, mais quand je parle des problèmes monétaires, du pouvoir d'achat des gens, les coqs rouges et bleus qui s'entre-déchiraient hier s'unissent tout à coup pour combattre une doctrine, le Crédit social.

Monsieur le président . . .

- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.
- M. Fortin: Monsieur le président, je n'en ai que pour deux minutes...
- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député de Lotbinière continue son discours?

Des voix: D'accord.

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie également mes honorables collègues de leur bienveillance à mon égard. Je peux les assurer que je n'en abuserai pas.

Monsieur le président, je termine mon discours sur ces questions, et j'invite mes collègues à y réfléchir sérieusement . . .

[Traduction]

- M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député désire-t-il invoquer le Règlement?
- M. Deachman: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu des non. Il y a sur la liste le nom des députés qui voudraient parler